

Axe 8 : Lutter contre la vacance + Implanter de nouveaux commerces en centre ville	Accompagner les projets de création d'entreprise
Axe 9 : Implanter de nouveaux commerces	
Date de MAJ : Décembre 2020	

Contexte

L'attractivité d'un centre-ville passe par le maintien et le développement du commerce de proximité.

La diversité commerciale de l'offre est un élément essentiel de l'attractivité des centralités.

Aussi pour permettre l'implantation de nouveaux commerces et optimiser ses chances de succès, l'accompagnement des porteurs de projet et la réalisation d'une étude de marché sont indispensables.

Objectifs

- Vérifier l'opportunité d'un projet en validant l'existence d'un marché potentiel suffisant pour assurer la viabilité économique et la pérennité de l'entreprise
- Formaliser un projet pour le crédibiliser auprès d'éventuels partenaires (associé, banque, financeur).

Mode opératoire

Un accompagnement en deux temps :

- Une phase pour accompagner le porteur de projet de l'idée de création ou de reprise jusqu'à la création effective de son entreprise, à travers un accompagnement personnalisé et de proximité.
- Une phase de suivi post-crédation pour faciliter le démarrage et le développement de l'entreprise pendant ses trois premières années d'existence.

Modalités

- Etude de faisabilité économique et financière du projet
- Recherche des dispositifs financiers existants au regard du profil du créateur et de son projet : prêt d'honneur, coup de pouce, garantie...
- Montage du dossier de demande de subvention
- Accompagnement sur les 3 premières années : RDV de suivis réguliers, mise en place d'indicateurs de suivi...

Partenariats

Région/Collectivité/CCI/CMA

Contact

CCI Portes de Normandie – Département Appui aux entreprises - 02 32 38 81 10 -
developpement.pn@normandie.cci.fr

Département de l'Eure – Direction de l'Aménagement du Territoire – 02 32 31 50 93 –
allison.gauthier@eure.fr

Évaluation de l'action

Effet dynamisant : ciblé
Réalisation : sous 3 à 6 mois